

Déclaration CSE du 7 et 8 octobre 2015

Monsieur le directeur de cabinet, Madame la directrice générale de l'enseignement scolaire, Monsieur le directeur général adjoint de l'enseignement scolaire,

Suite aux élections professionnelles qui ont conforté notre position d'organisation syndicale majoritaire et représentative du corps des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, nous sommes à nouveau, après une césure de quatre années, amenés à apporter notre expertise pédagogique au Conseil Supérieur de l'Education, en plénière mais également au sein des commissions spécialisées collèges et lycées.

La réforme du collège est une réforme pédagogique d'envergure. Si le SNIA-IPR souscrit aux orientations globales qui lient intimement organisation et pédagogie, il reste néanmoins vigilant sur les modalités de la mise en œuvre.

Une communication claire partagée par tous sera seule capable de faire s'engager les différents acteurs avec confiance et conviction dans la mise en œuvre des textes : les IA-IPR s'inscrivent pleinement dans ce rôle de coordination et d'impulsion.

Les IA-IPR sont les accompagnateurs pédagogiques incontournables de l'articulation entre les enseignements pratiques interdisciplinaires, et les contenus d'enseignement des cycles 3 et 4 dans les établissements, afin de les adapter efficacement aux besoins des élèves.

Notre syndicat, sur tous les fronts, a été en position d'écoute et force de proposition sur les textes-clés déjà parus ou en préparation. En académie, les IA-IPR ont été consultés sur l'ensemble des textes concernant les contenus de programme et l'évaluation. Ils ont également activement contribué au relais dans les bassins auprès de la communauté éducative. Sur le projet de décret relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège, certains aspects de la stratégie d'évaluation ont été précisés, comme l'affirmation du lien entre les programmes, l'évaluation des acquis de l'élève, menée en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Entre enquêtes internationales alarmantes et résultats aux examens nationaux toujours satisfaisants, seule une réelle mesure des effets de cette réforme permettra d'en apprécier la portée refondatrice. Vous pouvez compter, Monsieur Le directeur de cabinet, Madame la directrice générale de l'enseignement scolaire, Monsieur le directeur général adjoint de l'enseignement scolaire, sur notre expertise pédagogique et notre engagement de tous les instants, même si nous regrettons que nos compétences et notre action ne soient toujours pas reconnues à leur juste valeur.

Pour le bureau national du SNIA-IPR UNSA – Laurence COUSIN-PICHEAU